



COMMUNAUTÉ BATCHAM DE DOUALA ET SES ENVIRONS

BP.: 12483 Douala-Cameroun - Mail : cobade2019@gmail.com - Site Web : www.cobade.cm
Tél.: +237 233 478 052 / 677 452 297 / 699 992 916 / 675 065 779



CHARTRE COBADE_ACCESS

PREAMBULE

- ✓ La Communauté Batcham de Douala et ses Environs (CO.BA.D.E) est un regroupement communautaire, apolitique et à but non lucratif qui œuvre pour la promotion du développement, de la culture, de la solidarité, de la fraternité et du bien-être entre ses membres.
- ✓ Son Siège social est à Douala et sa Boîte postale est : B.P. : 12483 Douala-Cameroun.
- ✓ La CO.BA.D.E dispose d'un Site Internet (cobade.com) abritant la plateforme sécurisée COBADE_ACCESS qui centralise et gère toutes les données digitales de la Communauté.

CHAPITRE I : DEFINITION ET MISSIONS

Article 1^{er} : COBADE_ACCESS est la plateforme digitale de la Communauté Batcham de Douala et ses Environs (CO.BA.D.E) qui a pour but de centraliser et sécuriser les paiements des frais d'Assurance, des Cartes de Développement et autres paiements pour tous les membres de la Communauté.

Article 2 : COBADE_ACCESS permet aux membres de la de la CO.BA.D.E de s'inscrire et de participer à toutes les activités qui ont cours au sein de la CO.BA.D.E.

Article 3 : COBADE_ACCESS a pour autre mission de permettre aux membres de gérer leur compte respectif, de souscrire aux services proposés par la communauté et participer au développement de la communauté à travers des contributions régulières.

Article 4 : Le Site permet entre autres aux utilisateurs d'acquérir une carte de membre.

Article 5 : Les conditions prescrites dans la présente Charte ont pour objet de décrire les modalités et les conditions dans lesquelles les utilisateurs du Site peuvent s'inscrire pour créer un compte.

CHAPITRE II : ENRÔLEMENT

INSCRIPTION AU SITE

Article 6 : L'inscription à la COBADE_ACCESS est ouverte à tout ressortissant Batcham résidant à Douala ou ayant résidé à Douala.

Article 7 : L'inscription en qualité de membre ou sympathisant de la Communauté se fait à partir d'un téléphone portable connecté à Internet ou d'un ordinateur à travers le site web www.cobade.com, sous le menu « COBADE_ACCESS », ou directement par le lien access.cobade.com.

Article 8 : L'inscription au site access.cobade.com permet à l'utilisateur de créer un compte afin de bénéficier des services, droits et prérogatives destinés aux membres de la CO.BA.D.E.

Article 9 : Lors de l'inscription, l'utilisateur devra fournir les renseignements demandés sur le site en remplissant le formulaire d'inscription avec notamment ses : noms et prénoms, date et lieu de naissance, profession, quartier de résidence à Douala, secteur géographique, secteur de développement, numéro de téléphone, email, numéro carte nationale d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour.

" Patsɔɔn ! pa ɔɔn n̄ḡyo ! "

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES : AKWA-NORD, BASSA'A I, BASSA'A II, BEPANDA-EST, BEPANDA-OUEST, BONABERI-NORD, BONABERI-SUD, DOUALA-CENTRE, LOGBESSOU, NDOGPASSI, NYLON-NORD, NYLON-SUD.



COMMUNAUTE BATCHAM DE DOUALA ET SES ENVIRONS

BP.: 12483 Douala-Cameroun - Mail : cobade2019@gmail.com - Site Web : www.cobade.cm
Tél.: +237 233 478 052 / 677 452 297 / 699 992 916 / 675 065 779



Article 10 : Une fois inscrit, l'utilisateur est considéré comme un membre inscrit de la plateforme COBADE_ACCESS.

Article 11 : Un membre inscrit à COBADE_ACCESS n'obtient le statut de Membre de la Communauté qu'après paiement de ses frais d'Assurance et de sa Carte de développement.

Article 12 : La COBADE se réserve le droit d'approuver ou de rejeter la demande d'un utilisateur inscrit à devenir membre de la Communauté, à sa convenance. En cas de rejet, l'utilisateur en sera notifié dans un délai de 30 jours.

La CO.BA.D.E peut également supprimer de plein droit et sans délai le compte d'un membre inscrit dans les cas suivants :

- Non-respect des présentes conditions générales.
- Utilisation frauduleuse ou illégale de la plateforme.
- Non-paiement de l'intégralité des frais exigés après plusieurs relances.
- Si l'utilisateur ne se met pas à jour et n'utilise pas le service pendant plusieurs années consécutives.
- Décès.

Article 13 : L'inscription se fait en quatre étapes :

- 1. Inscription :** S'identifier en ajoutant les informations suivantes : noms et prénoms, date et lieu de naissance, profession, quartier de résidence à Douala, secteur géographique, secteur de développement, numéro de téléphone, email, numéro carte nationale d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour.
- 2. Paiement :**
 - a) Le paiement se fait exclusivement via MTN Mobile Money (MoMo) et Orange Money (OM) ou tout autre mode de paiement reconnu par la CO.BA.D.E vers ses comptes à partir du site web ou via n'importe quel téléphone.
 - b) La CO.BA.D.E se désengage des paiements faits en violation des dispositions de l'article 9, alinéa 2, paragraphe a.
- 3. Ajout d'une photo :** La personne identifiée doit joindre une photo numérique aux données fournies après paiement.
- 4. Confirmation du compte :** La confirmation du compte se fait par l'équipe de COBADE_ACCESS après vérification de l'identité et des preuves de paiement.

Article 14 : Une fois le paiement approuvé, la carte est imprimée sous un délai de deux semaines et pourra être retirée, contre décharge, au Secrétariat de la CO.BA.D.E.

Article 15 : Toute personne qui souhaiterait se faire assister dans le processus d'inscription bénéficie de l'assistance d'une équipe technique.

CHAPITRE III : CARTE DE DEVELOPPEMENT ET DE L'ASSURANCE

Article 16 : Carte

1. La Carte COBADE_ACCESS couvre deux produits principaux que sont le Développement et l'Assurance.
2. La Carte est produite par la CO.BA.D.E et est la propriété de son détenteur.

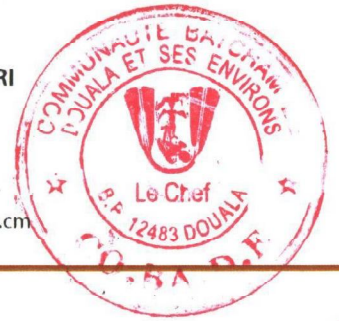
" Patsɔɔn ! pa ɔɔn n̄ḡyɔ! "

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES : AKWA-NORD, BASSA'A I, BASSA'A II, BEPANDA-EST, BEPANDA-OUEST, BONABERI-NORD, BONABERI-SUD, DOUALA-CENTRE, LOGBESSOU, NDOGPASSI, NYLON-NORD, NYLON-SUD.



COMMUNAUTE BATCHAM DE DOUALA ET SES ENVIRONS

BP.: 12483 Douala-Cameroun - Mail : cobade2019@gmail.com - Site Web : www.cobade.cm
Tél.: +237 233 478 052 / 677 452 297 / 699 992 916 / 675 065 779



3. La Carte se renouvelle dans les cas suivants :

- En cas de perte, le membre concerné doit verser la somme de 1 000 Fcfa pour faire délivrer la nouvelle;
- Toutefois, en cas d'Upgrade ; c'est-à-dire de paiement d'un montant supérieur à celui précédemment payé pour le développement par le membre concerné, ou de Downgrade ; c'est-à-dire de paiement d'un montant inférieur à celui précédemment payé pour le développement par le membre concerné, la délivrance est gratuite. Dans l'un de ces deux cas, le membre concerné est tenu de ramener l'ancienne Carte afin de faire délivrer la nouvelle.

Article 17 : Paiement

1. Lorsque le type de carte est choisi, l'utilisateur procède au paiement de sa carte et de son assurance en un seul paiement. Les conditions et modalités de paiement sont indiquées dans la page de paiement.
2. Après paiement via son mobile ou transfert d'argent, l'utilisateur est tenu de soumettre à la CO.BA.D.E une preuve de paiement (*Numéro de transaction, reçu de paiement ou Capture d'écran du Sms de confirmation*) pour validation et approbation par l'équipe de COBADE_ACCESS.
3. Le paiement doit se faire uniquement vers un compte indiquant comme destinataire « COBADE » ou « Association COBADE ». La CO.BA.D.E décline toute responsabilité des erreurs des destinataires ou problèmes qui pourraient surgir lors du paiement depuis le portefeuille électronique de l'utilisateur.
4. En cas de litige lié à une transaction effectuée, il appartient à l'utilisateur de régler avec l'opérateur ou au destinataire en cas d'erreur de saisie de sa part. La CO.BA.D.E n'est pas responsable des transactions qui n'ont pas été effectivement déposées dans ses comptes.
5. Après approbation de la demande d'adhésion et la validation du paiement, l'utilisateur obtient le statut de « Membre de la CO.BA.D.E. ».

Article 18 : Les frais d'assurance et de développement sont non-remboursables, exception faite des cas de rejets de demande d'adhésion.

Article 19 : En cas de rejet d'une demande d'adhésion, la CO.BA.D.E s'engage à rembourser les frais d'assurance et de carte du membre dans un délai de 30 jours.

Article 20 : Tout utilisateur peut consulter à tout moment l'état du traitement de sa demande en se connectant à l'aide de son numéro de téléphone.

Article 21 : L'utilisateur peut à tout moment changer sa carte pour une carte d'une valeur supérieure en payant la différence.

Article 22 : L'utilisation des éléments d'identification de l'utilisateur

1. Les éléments d'identification (numéro de téléphone, email et mot de passe) permettant à l'utilisateur de s'identifier sur le site sont personnels et confidentiels.
2. L'utilisateur est entièrement responsable de l'utilisation des éléments d'identification le concernant. Il s'engage à conserver secret ses éléments d'identification et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.
3. Le statut de membre ainsi que l'historique de paiement des frais d'assurance et de carte de développement sont publics et accessibles par tous via COBADE_ACCESS. Tout utilisateur peut à tout moment vérifier ses états en accédant à son compte, en entrant le numéro de téléphone du membre ou en scannant le QR code imprimé sur les cartes de membre.

" Patsɔɔn ! pa ɔɔn n̄ḡyɔ! "



Article 23 : Informatique et libertés

1. Sauf autorisation, la COBADE s'engage à ne pas communiquer, ni céder à tout autre tiers, les données personnelles communiquées par les utilisateurs lors de leur inscription, sans leur autorisation préalable.
2. L'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Il doit exercer ce droit en notifiant la CO.BA.D.E via son Secrétariat Général.

SECTION 1 : DU DEVELOPPEMENT

Article 24 : Les cartes de développement existent sous plusieurs modèles. CLASSIQUE (3 000 Fcfa pour les femmes et 5 000 Fcfa pour les hommes), SAPHIR (10 000 Fcfa), FLUORITE (15 000 Fcfa), KYANITE (20 000 Fcfa), RUBIS (25 000 Fcfa), EMERAUDE (50 000 Fcfa), DIAMANT (75 000 Fcfa) et OR (100 000 Fcfa), OR AVEC UNE ETOILE (200 000 Fcfa), OR AVEC DEUX ETOILES (400 000 Fcfa), OR AVEC TROIS ETOILES (600 000 Fcfa), OR AVEC QUATRE ETOILES (800 000 Fcfa), OR AVEC CINQ ETOILES (1 000 000 Fcfa et Plus).

Chaque membre est libre de souscrire à la Carte de son choix.

Article 25 : Le développement se paie annuellement et au plus tard le 31 Mars de chaque année.

Passée la date du 31 mars de l'année en cours, le membre concerné perd sa qualité de membre avec les avantages, droits et prérogatives y afférents, y compris l'Assurance, après deux relances infructueuses, laissant traces.

Article 26 : Tout paiement des frais de développement en retard se fait avec une nouvelle Assurance qui a été aussi échue du fait de la forclusion.

Article 27 : Le paiement est personnel, individuel et obligatoire.

SECTION 2 : DE L'ASSURANCE

Article 28 : La souscription à l'Assurance-décès est individuelle et n'est pas cessible.

Article 29 : L'assurance coûte 10 000 Fcfa pour tous les membres. Elle se paie en même temps que la carte du développement et n'est valide qu'à partir du sixième (6^{ème}) mois après souscription faite.

Article 30 : Les frais d'Assurance se paient une fois à vie avec des recouvrements périodiques liés aux décaissements suivant la fréquence des décès.

Le recouvrement se fait dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de décaissement et après notification par toute voie.

Article 31 : Il faut effectivement être décédé et les obsèques programmés pour bénéficier des frais y relatifs qui s'élèvent à 500 000 Fcfa.

Article 32 : En cas de décès suspect ou de décès collectif dû à une quelconque pandémie, épidémie, Accident ou toute autre catastrophe, le Conseil des Sages est saisi d'urgence par le Bureau Exécutif de la CO.BA.D.E pour statuer exceptionnellement sur le cas.

" Patsɔɔn ! pa tɔɔn ɲg̃yɔ! "



COMMUNAUTE BATCHAM DE DOUALA ET SES ENVIRONS

BP: 12483 Douala-Cameroun - Mail: cobade2019@gmail.com - Site Web: www.cobade.cm
Tél.: +237 233 478 052 / 677 452 297 / 699 992 916 / 675 065 779

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES



Article 33 : Toute inscription au site devra se faire dans le respect des conditions de la présente Charte.

Article 34 : L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions et déclare les accepter sans réserve.

Article 35 : Tout utilisateur s'engage à respecter les conditions de la présente Charte lors de chacune de ses visites sur access.cobade.com.

Article 36 : La responsabilité de la CO.BA.D.E ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Perte ou altération des données, sauf si elles sont causées par un manquement délibéré de la CO.BA.D.E.
- Transaction inaboutie en raison d'un dysfonctionnement.
- Problème d'utilisation de la plateforme COBADE_ACCESS.
- Respect de ses dispositions légales et réglementaires.

Article 37 : La CO.BA.D.E utilise au mieux les connaissances techniques actuelles pour fournir un service de qualité à ses utilisateurs et préserver la confidentialité et la sécurité des données. Cependant, la CO.BA.D.E n'est pas responsable :

- De la qualité et de la disponibilité des réseaux de télécommunications.
- Des interruptions de service dues à tout acte de maintenance ou des cas de force majeure.
- Des dommages directs ou indirects liés à des logiciels malveillants sur l'ordinateur ou le téléphone de l'utilisateur ou causés par une défaillance matérielle.
- Et de manière générale, de tout dysfonctionnement ou erreur dont l'utilisateur est responsable.

Article 38 : Ni l'utilisateur, ni la CO.BA.D.E, ne seront tenus responsables l'un envers l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation au présent contrat consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure tel qu'habituellement reconnu par la jurisprudence. Le cas de force majeure suspend les obligations nées d'une inscription pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trois mois consécutifs, l'inscription pourra être résiliée à la demande expresse de l'utilisateur.

Article 39 : Si l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales est tenue pour nulle et sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

Article 40 : Suppression : La COBADE se réserve également le droit d'interrompre le service de son site internet et de la plateforme COBADE_ACCESS à sa seule discrétion. Toutefois, les fonds demeurent ainsi que les droits et obligations des membres.

Article 41 : Les présentes conditions générales sont régies par la loi Camerounaise. En cas de litige, les seuls tribunaux de Douala sont compétents./-

Fait à Douala, le 02 mai 2022

" Patsɔɔn ! pa ɔɔn n̄ḡyɔ ! "

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES : AKWA-NORD, BASSA'A I, BASSA'A II, BEPANDA-EST, BEPANDA-OUEST, BONABERI-NORD, BONABERI-SUD, DOUALA-CENTRE, LOGBESSOU, NDOGPASSI, NYLON-NORD, NYLON-SUD.